
DÉCISIONS de la 9^e Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 12 mai 2026 à 13 h 30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

09.01 Que l'ordre du jour suivant soit adopté:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption d'un procès-verbal
3. Présentation des nouvelles personnes déléguées
4. *Debout pour l'école*
5. Nomination de substitut au CPC
6. Nomination Table de réflexion sur la négociation nationale
7. Retour sur la classe ouvrière et orientations pour la prochaine négociation nationale
8. Campagne *Réparons l'école publique*

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

09.02 Que le procès-verbal de la 8^e Assemblée des personnes déléguées tenue le 16 avril 2026 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 15 mai 2026, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

NOMINATION DE SUBSTITUT AU CPC

09.03 Que l'Assemblée des personnes déléguées nomme la personne suivante à titre de membre substitut du Comité Pédagogique de Consultation (CPC) de l'Alliance pour le mandat 2025-2028 :

- Élyse St-Arnaud, Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours, Présco-Primaire.

NOMINATION TABLE DE RÉFLEXION SUR LA NÉGOCIATION NATIONALE

09.04 Que l'Assemblée des personnes déléguées nomme les personnes suivantes à titre de membres de la Table de travail sur la négociation nationale pour la fin 2025-2026 et 2026-2027:

• Ardrine Jean-Pierre	La Visitation	Primaire
• Sébastien Lucero	Le Vitrail	Primaire
• Afifa Ayari	St-Isaac-Jogues	Primaire
• Felician Tremblay	Du Petit-Chapiteau	Primaire
• Raphaël Lafleur	Internationale	Primaire
• Valérie Barsalou	Léonard-de-Vinci	Primaire
• Sébastien Jean	Jeanne-Mance	Secondaire
• Amélie-Shuka Gadbois-Blanchette	Jeanne-Mance	Secondaire
• Marion Miller	La Voie	Secondaire
• Maxime Balouet	Henri-Julien	Secondaire
• Marie Contant	Membre du CA	
• Amélie Piché Richard	Membre du CA	
• Catherine Beauvais-St-Pierre	Membre du CA	
• Élyse Bourbeau	Membre du CA	Substitut

7. RETOUR SUR LA CLASSE OUVRIÈRE ET ORIENTATIONS POUR LA PROCHAINE NÉGOCIATION NATIONALE

- 09.05** Modifier le pourcentage 80% de la principale 1 par 70%.
- 09.06** Que l'Alliance débute la cartographie de ses établissements en vue notamment de créer un groupe de négociation local formé de membres élus par leurs pairs dans les établissements suffisamment mobilisés (70%).
- 09.07** Que l'Alliance procède à l'élection des membres des groupes témoins FAE en Assemblée de personnes déléguées.
- 09.08** Que l'Assemblée de personnes déléguées mandate la délégation du CFN d'apporter les deux propositions suivantes liées au questionnaire du cahier de demandes :
- a)** La possibilité de sélectionner le ou les secteurs d'enseignement pour lesquels les membres veulent avoir accès aux questions.
 - b)** L'ajout du nom du membre et l'école dans le questionnaire.
- 09.09** Que l'Assemblée de personnes déléguées mandate la délégation du CFN d'apporter les deux propositions suivantes liées aux groupes témoins:
- a)** Qu'ils soient rencontrés en préparation aux séances de négociation qui traiteraient d'enjeux les touchant particulièrement et après celles-ci afin d'alimenter le Comité de négociation.
 - b)** Qu'ils puissent être invités lors des séances de négociation traitant d'enjeux les touchant en particulier.
- 09.10** Que l'Assemblée de personnes déléguées mandate la délégation du CFN d'apporter la proposition suivante liée au Comité de négociation :
- a)** Que tous les membres du Comité de négociation soient présents à la table de négociation.

- 09.11** Que la proposition Décarie soit référée au Conseil d'administration.
- 09.12** Que l'Assemblée de personnes déléguées mandate la délégation du CFN d'apporter les trois propositions suivantes liées à la transparence:
- a)** Qu'il soit établi avec la partie patronale que ce qui se déroulera durant la négociation sera rapporté aux membres, sans censure.
 - b)** Qu'un Point négé soit publié peu après chacune des séances ou des périodes de quelques jours de négociation. Ce Point négé pourrait être en partie rédigé par un membre du Comité de négociation présent lors des rencontres.
 - c)** Que des webinaires soient produits de manière régulière par le Comité de négociation afin d'expliquer aux membres le déroulement de la négociation et de réduire le fossé entre eux.
- 09.13** Que l'Assemblée de personnes déléguées mandate la délégation du CFN de demander une formation sur la négociation ouverte qui serait offerte minimalement aux membres des groupes témoins, du Comité de négociation et du Comité exécutif de la FAE.
- 09.14** Que l'Assemblée de personnes déléguées mandate la délégation du CFN de se rallier à des libellés différents si cela contribue à l'adoption des principes généraux (négociation large et imposante, ouverte et transparente).
- 09.15** Que l'APPM mandate la délégation au CFN d'encourager les syndicats affiliés à informer activement les parents d'élèves ainsi que les membres du public de l'évolution de la négociation tout au long de celle-ci et en amont, par des actions favorisant une communication directe avec eux.
- 09.16** Que l'APD mandate la délégation du CFN de procéder à une consultation large des membres au sujet de leurs grandes priorités en vue des prochaines négociations, incluant les enjeux qui relèvent actuellement des conventions locales. Que les grandes orientations ainsi identifiées par les membres soient par la suite soumises au vote dans les instances locales afin d'orienter l'élaboration du cahier de propositions.
- 09.17**
- 1)** Que l'APPM adopte une position claire et sans équivoque contre toute demande ou imposition de clauses de confidentialité entre le Conseil de négociation (CN), le Conseil fédératif de négociation (CFN) et les syndicats affiliés dans le cadre des négociations nationales.
 - 2)** Que l'APPM mandate ses représentants au CFN afin de défendre activement cette position.
 - 3)** Que les représentants au CFN s'opposent à tout ajout de mécanismes limitant la diffusion d'information pertinente aux membres.